

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

**Avis d'enquête publique parcellaire relative au projet de rénovation immobilière du cœur de ville de Villeneuve-sur-Lot.**

Il sera procédé à la demande de la mairie de Villeneuve-sur-Lot à une enquête publique parcellaire de 16 jours, du 09 janvier 2017 inclus au 24 janvier 2017 inclus, en vue d'être autorisée à acquérir des immeubles pour procéder à réalisation du projet de rénovation immobilière du cœur de ville de Villeneuve-sur-Lot.

est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, M. Pierre-Yves Giottoli, retraité, capitaine de gendarmerie et en qualité de commissaire enquêteur suppléant, M. Jacques Sauvage, retraité, retraité, ancien chef d'établissement de France télécoms.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au Pôle Urbanisme et Habitat, Haras National - Place des Droits de l'Homme, 47300 Villeneuve-sur-Lot pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à l'adresse susmentionnée.

Les horaires d'ouverture au public du pôle urbanisme sont les suivants : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

**M. Pierre-Yves Giottoli siègera au pôle urbanisme et habitat de Villeneuve-sur-Lot, où toutes les observations pourront lui être adressées :**

- le lundi 09 janvier 2017 au pôle urbanisme et habitat de Villeneuve-sur-Lot de 8h30 à 12h30 ;**
- le samedi 14 janvier 2017, à la mairie de Villeneuve-sur-Lot de 9h à 12h ;**
- le mardi 24 janvier 2017 au pôle urbanisme et habitat de Villeneuve-sur-Lot de 13h30 à 17h .**

Après clôture de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront conservées à la mairie de Villeneuve-sur-Lot où s'est déroulée l'enquête et à la Direction départementale des territoires, pour être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la présente enquête publique est un arrêté de cessibilité, pris par le préfet de Lot-et-Garonne. Les services auprès desquels des informations concernant l'opération objet de la présente enquête peuvent être obtenus sont : Pôle Urbanisme et Habitat, Haras National - Place des Droits de l'Homme, 47300 Villeneuve-sur-Lot.

Agen, le **13 DEC. 2016**

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général



Jacques RANCHERE